



► Prévention

► MSP Laënnec

2 bis Allée des Lilas - 44600 SAINT-NAZAIRE

Contact : Valérie CADORET, coordinatrice et diététicienne
Tél : 06 11 45 01 92
E-mail : cadoboucha@wanadoo.fr



Une équipe

- 11 médecins généralistes
- 3 infirmiers/infirmières
- 1 IPA
- 1 infirmière ASALEE
- 1 diététicienne
- 1 orthophoniste
- 1 pédicure podologue
- 1 pharmacien
- 1 psychologue
- 2 sage-femmes

L'équipe a été reconnue Maison de Santé
Pluriprofessionnelle en 2013²

(1) Le service social de l'Assurance Maladie est géré par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat).

(2) Pour être reconnue MSP, une équipe doit présenter un projet de santé devant le CATS (Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de premier recours) de son département.

Une MSP monosite

3 structures juridiques

- **1 SISA** (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) incluant 16 personnes
- **1 SCM** (Société Civile de Moyens) incluant 16 personnes
- **1 SCI** (Société Civile Immobilière) incluant 3 personnes





Contexte de l'action

Le développement d'une pratique plus collective des professions médicales permet de répondre à un besoin des patients et de réduire les inégalités sociales de santé. Le constat est, cependant fait, par les professionnels de santé du temps passé à faire de l'accompagnement sur des aspects qui ne relèvent pas véritablement du soin (informations sur les droits, l'accès au service d'auxiliaires de vie, les dossiers MDPH, etc).

Pour répondre à cette problématique, l'Assurance Maladie disposant d'un service social, géré par la Carsat, sur l'ensemble du territoire, a réfléchi à une solution d'appui aux professionnels de santé. En 2018, sur proposition de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, a été lancée l'expérimentation d'une vacation régulière des services sociaux de l'Assurance Maladie au sein de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), de plusieurs départements français.

L'expérimentation

L'expérimentation proposait à des MSP volontaires de pouvoir bénéficier des services d'une assistante sociale de l'Assurance Maladie au sein même de leurs structures. Le choix des MSP par rapport à des professionnels de santé exerçant en cabinet individuel ou de groupe se justifiait au regard du volume de patientèle concerné et de l'infrastructure disponible dans les MSP pour organiser ce type de vacations.

Il a été choisi de retenir deux MSP dans trois départements distincts (Ile-de-France, Doubs et Loire Atlantique), avec si possible une MSP située dans un quartier défavorisé et une autre dans un quartier plus favorisé.

En Loire Atlantique la MSP de Laënnec, quartier de Saint-Nazaire considéré comme défavorisé, et la MSP de Clisson, considéré comme plus favorisé, ont été sélectionnées.

Détails du déploiement de l'expérimentation au sein de la MSP de Laënnec :

Objectif : identifier les besoins en accompagnement social des patients en MSP et définir le périmètre et les modalités d'intervention du service social.

Durée : En février 2018, la MSP de Laënnec intègre l'expérimentation pour 12 mois.

Mise en place : Une rencontre entre le service social de l'Assurance Maladie et les professionnels des MSP est organisée afin de définir les besoins en accompagnement social de la MSP Laënnec et les possibilités d'intervention.

Une note d'intention est rédigée, en ce sens, par le responsable régional du service social de l'Assurance Maladie.

Fréquence : ½ journée par semaine (les jeudis de 9h à 12h) → 4 à 5 rendez-vous de 30 à 45 minutes

Lieu : un bureau, au sein de la MSP, est mis à disposition des assistantes sociales le temps des entretiens

Public cible : patients repérés par les membres de la MSP, ayant des difficultés d'accès aux droits, de maintien à l'emploi ou dans une situation de sortie d'hospitalisation.

Nature de l'intervention des assistantes sociales : Interventions de 3 assistantes sociales dans la prise en charge de patients de la MSP orientés au titre de/du :

- ▶ la prévention du renoncement aux soins,
- ▶ la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) en raison d'un problème de santé/handicap,
- ▶ retour et maintien à domicile après une hospitalisation,
- ▶ maintien au domicile en raison de l'avancée en âge ou d'un handicap.

En fonction de la situation de l'assuré, possibilité pour l'assistante sociale de faire le lien avec les autres services de l'Assurance Maladie : service médical et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).



Méthode

1. Repérage : Les professionnels de la MSP repèrent les patients dont la situation présente une problématique sociale et dont ils souhaitent la prise en charge par l'assistante sociale. Ils complètent une fiche de liaison qui comprend les coordonnées du patient, son consentement, le motif de l'orientation et les suites données par l'assistante Sociale.

FICHE DE LIAISON SERVICE SOCIAL CARSAT – MSP LAËNNEC

Date : _____ Demandeur / Qualification : _____

Identité du bénéficiaire	
Sexe	M. <input type="checkbox"/> F. <input type="checkbox"/>
Nom usage / nom de jeune fille	
Prénoms	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	

Accord du porteur pour demande auprès de l'assistante sociale : oui non

Motif de la demande	Informations complémentaires
Avoir accès à	<input type="checkbox"/>
Médicaments dans l'hospital	<input type="checkbox"/>
Actes d'hospitalisation	<input type="checkbox"/>
Pathologie lourde	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Cette fiche est envoyée à l'assistante sociale : Oui/Non

Consentement de la demande : oui / non

Suite donnée :

2. Alerte : Transmission de la fiche de liaison par mail au service social de l'Assurance Maladie de Saint Nazaire.

3. Prise de contact : Réception de la demande par l'assistante sociale qui contacte par téléphone le patient pour la prise de rendez-vous. Réalisation de l'entretien, dans un bureau mis à disposition à la MSP de Laënnec. Le 1^{er} rendez-vous est dédié à l'évaluation de la situation du patient.

4. Accompagnement : Un accompagnement social peut se mettre en place et de nouveaux rendez-vous peuvent se dérouler soit au sein de la MSP soit dans les locaux de la CPAM (lieu d'exercice habituel du service social). Après le premier entretien, la fiche de liaison du patient est complétée par l'assistante sociale puis est transmise au secrétariat de la MSP qui l'intègre au dossier du patient.

5. Suivi et bilan : 2 réunions par an organisées entre les assistantes sociales et les professionnels de santé de la MSP afin de faire le point sur les rendez-vous et les suites à donner. Le dossier patient est clôturé sur appréciation de l'assistante sociale.

Ce travail d'équipe inclut des temps de concertation avec les professionnels de santé de la MSP afin de partager certaines informations permettant une amélioration de la situation du patient.

Quel bilan et quelles suites pour l'expérimentation :

Sur les 12 mois de l'expérimentation, 26 permanences ont pu être programmées au sein de la MSP de Laënnec. Ce sont 92 repérages générés par l'équipe de la MSP, dont 80 ont pu être traités et ont donné lieu à un entretien avec une assistante sociale. Ce dispositif a permis l'accompagnement social de 26 patients de la MSP.

Le bilan de cette expérimentation est très favorable pour les professionnels de la MSP qui voient dans ce dispositif une collaboration directe avec l'Assurance Maladie pour un meilleur accompagnement de leurs patients.

Si, sur le plan national, pour raisons de réussites diverses, l'Assurance Maladie fait le choix de mettre fin aux expérimentations, localement, la décision a été prise de pérenniser cette vacation de service social avec un ajustement de la fréquence des permanences qui ont lieu désormais tous les 15 jours. Les permanences sont ouvertes aux patients de la MSP de La Fontaine, MSP proche de celle de Laënnec partageant une patientèle commune. Une à deux réunions par an sont programmées entre les professionnels de la MSP et le service social de l'Assurance Maladie afin d'échanger sur le dispositif et pouvoir ainsi l'adapter en fonction des besoins relevés.



Expérimentation de consultations d'assistantes sociales de l'Assurance Maladie dans la MSP de Laënnec



Les consultations d'assistantes sociales au sein de la MSP de Clisson quant à elles ne se sont pas poursuivies à la suite des 12 mois d'expérimentation. Cependant, les professionnels de la MSP continuent d'orienter leurs patients vers les nombreux points d'accueil du service social de l'Assurance Maladie.

Fort de ces expériences et persuadé du bon niveau de partenariat, le service social de l'Assurance Maladie développe désormais une offre de service pérenne et orientée sur la prévention de la désinsertion professionnelle. Au moyen d'un formulaire renseigné en ligne, les médecins et autres professionnels de santé peuvent, avec leur accord, orienter leurs patients vers le service social.

Le Service social de l'Assurance Maladie des Pays de la Loire :

Les professionnels de santé sont les premiers interlocuteurs de patients confrontés, ou susceptibles de l'être, à un problème de santé ou de perte d'autonomie ainsi qu'à une situation de précarité ou de fragilisation sociale. Les professionnels de santé sont donc des intervenants essentiels pour une mise en relation des patients avec le service social de l'Assurance Maladie.

Il s'agit d'avoir des contacts directs avec des assistantes sociales et des lieux de permanences pour orienter les patients nécessitant un accompagnement dans le maintien à l'emploi, dans les démarches liées à leur santé, dans le maintien ou retour à domicile des assurés fragilisés par des difficultés sociales ou psycho-sociales. Le service social en Pays de la Loire est présent dans les 5 départements de la région. Il est réparti sur 8 sites administratifs et propose des permanences d'accueil du public, uniquement sur rendez-vous, dans des points d'accueil à moins de 30 kms du domicile de chaque assuré. Un accueil téléphonique fonctionne également, du lundi au vendredi : via le 3646 et dire « Service social ».

Ces collaborations, entre le service social de l'Assurance Maladie et les professionnels de santé, viennent garantir une intervention rapide sur des problématiques sociales auprès des assurés. Pour cela des formulaires de mise en relation sont disponibles en ligne sur le site www.carsat-pl.fr afin que les professionnels de santé, avec accord du patient, puissent procéder à un signalement.

Pour se renseigner sur les nombreux services proposés, des contacts par département :

► Loire Atlantique

ssr44saintnazaire@carsat-pl.fr
ssrplacebretagne@carsat-pl.fr
ssrilebeaulieu@carsat-pl.fr

► Maine et Loire

ssr49angers@carsat-pl.fr
ssr49cholet@carsat-pl.fr

► Mayenne

ssrmayenne@carsat-pl.fr

► Sarthe

ssrsarthe@carsat-pl.fr

► Vendée

ssrvendee@carsat-pl.fr



*Informations recueillies auprès de Fabrice TANGUY,
service social régional de l'Assurance Maladie, responsable du site de Saint Nazaire*



1 ter rue des Forgerons - 44220 COUËRON
Tél. : 02 28 21 97 35
E-mail : contact@apmsl.fr
www.apmsl.fr

Retrouvez les actions d'accompagnement
de l'APMSL sur son site : www.apmsl.fr

Avec le soutien de

